



NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 19 septembre 2023

afférents	qui ont pris
au Conseil Municipal	part à la
En exercice	Délibération
11	10

L'an deux mille vingt-trois et le **19 septembre 2023, à vingt heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Belcastel, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur ALQUIER Jean-Pierre, Monsieur Jean-Louis BESSIERE, Monsieur Jean-Marie BONNEVIALE, Monsieur Daniel BOURDY, Madame Marie-Noëlle DANTAN, Madame Fabienne LANDES, Monsieur Vincent REYNIER, Madame Régine RIGAL, Madame Eliane PARIS, Madame Audrey VIGUIE-BOU.

Absents : 0

Date de la Convocation : 13/09/2023

Date d'affichage : 13/09/2023

Madame Fabienne LANDES a été nommée secrétaire de séance.

Réseau public d'eau potable pour alimenter une habitation et un bâtiment agricole au lieu-dit LINTEZ_DE_2023_056

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réaliser un renforcement du réseau d'eau potable existant DN32 et 40 Pvc et DN63 Pehd au lieu-dit LINTEZ.

Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC, maître d'ouvrage, a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élève à 26 601,94 € H.T., y compris les frais de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P de MONTBAZENS-RIGNAC, la contribution restant à la charge de la Commune est de 2 351,24 €.

Il appartient au Conseil Municipal de s'engager par délibération à verser cette somme au Trésor Public, (Trésorerie de MONTBAZENS) et de notifier au Syndicat dans les meilleurs délais la présente délibération afin qu'il puisse donner l'ordre de service pour le démarrage du chantier.

Oui l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1°) de demander au Syndicat Mixte d'Adduction en eau Potable de MONTBAZENS-RIGNAC d'agir comme maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités.



2°) de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 2 351,24 € correspondant à la contribution restant à la charge de la commune conformément aux règles de financement des réseaux publics du S.M.A.E.P. de MONTBAZENS-RIGNAC.

3°) dans l'éventualité ou des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive majorée de 5% pour frais de gestion, de maîtrise d'œuvre et de suivi des travaux, dont une copie nous sera transmise par le SMAEP de MONTBAZENS-RIGNAC.

Fait et délibéré à BELCASTEL, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les conseillers susnommés.

Acte dématérialisé,
Le Maire,
Jean-Louis BESSIERE



Acte rendu exécutoire par
- dépôt en Préfecture le: 25/09/2023
- publication en date du: 25/09/2023